



PREAVIS No 03-2023

« CREDIT COMPLEMENTAIRE POUR L'ACHAT D'UN GROUPE ELECTROGENE DE SECOURS »

RAPPORT AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASEL PAR LA COMMISSION DE GESTION

Séance du Conseil intercommunal du 2 novembre 2023

La commission composée de Mesdames Anne Schranz (membre, Pully), Daphnée Schaeppi (membre, Savigny) et Messieurs Jean-Charles Bartolacelli (membre, Belmont-sur-Lausanne) et Jean-François Spring (membre, Paudex) s'est réunie le vendredi 20 octobre 2023 dans les locaux de l'Hôtel de police de Pully.

Nous remercions Messieurs Dan-Henri Weber, commandant du corps de police de l'ASEL et Jean-Marc Chevallaz, président du Comité de direction de l'ASEL pour leur disponibilité. Ils nous ont fourni toutes les informations nécessaires ainsi que les réponses aux questions soulevées par l'analyse de ce préavis.

Préambule

Dans le contexte actuel, la présence d'une source d'énergie de secours est cruciale pour maintenir un fonctionnement technique ininterrompu et garantir la disponibilité des systèmes critiques.

Objet du préavis

Ce rapport a pour but de justifier l'acquisition d'une génératrice diesel insonorisée et les frais associés à son déplacement pour le service de Police Est Lausannois.

En effet, dans le cadre de la préparation des services de la Ville de Pully notamment en collaboration avec la Direction des domaines, gérances et sports (ci-après DDGS) à un éventuel contingentement en cas de mise en œuvre des ordonnances fédérales sur la gestion de l'électricité (OGEI) ou d'un écroulement accidentel de tout ou partie du réseau électrique (blackout), il s'avère impératif d'acquérir une génératrice adaptée aux besoins actuels et futurs, ceci dans l'objectif de réduire le risque de ne pouvoir assurer la continuité des opérations du service de police.

Choix du modèle de génératrice

La DDGS a opté pour un groupe électrogène diesel insonorisé, modèle « Gen Set, type MG 70 SS-P » selon fiche technique descriptive mise à disposition de la commission et par les explications détaillées du commandant de police et du président du Codir.

L'achat de ce modèle s'est basé sur plusieurs critères, notamment sa dimension plus petite que les autres modèles, son poids, 1280 kg par rapport aux autres modèles (1645 kg et 1745 kg) ainsi que sa consommation de carburant à l'heure, 10,2 lit/h (contre 16,2 lit/h et 21,6 lit/h) et le bruit, 94 décibels (contre 97 décibels) sachant que celle-ci sera entreposée devant le poste de police sur la place dédiée au véhicule de police en cas de risques de pénurie d'électricité durant la période hivernale (janvier à mars/avril).

Elle sera protégée par des barrières de type « Heras » que l'on peut voir sur les chantiers de construction pour éviter tout acte de vandalisme et de vol de carburant.

Durant l'été, lorsque la génératrice n'est pas utilisée, elle sera entreposée au local de la voirie de Pully à la Damataire permettant ainsi de la maintenir en état de fonctionnement optimal (faire tourner le moteur une fois par mois).

Il faut savoir, que le coût du transport de la génératrice entre le poste de police et sa zone de stationnement « estivale », et inversement, coûte CHF 250.- par trajet. Il faudra compter en moyenne 2 trajets, lesquels seront confiés à une entreprise spécialisée disposant d'une grue.

De plus, la mise en place de la génératrice et son déplacement par l'entreprise spécialisée devront faire l'objet d'une prise de décision anticipée sachant qu'il risque d'y avoir une forte demande en même temps au niveau des communes.

Les frais y afférents seront pris en charges par l'ASEL via sa trésorerie ordinaire.

Conclusion

Après discussion, et à l'unanimité des membres de la commission, celle-ci propose au conseil intercommunal de l'ASEL :

1. D'accorder au Comité de direction de l'Association Sécurité Est Lausannois un crédit complémentaire au budget 2023 représentant au total une augmentation des charges de CHF 34'973.85 ;
2. De financer l'acquisition du groupe électrogène par la trésorerie ordinaire.


Belmont, le 24 octobre 2023

Pour la commission :


Anne Schranz, Pully et présidente


Jean-Charles Bartolacelli,
Belmont-sur-Lausanne et rapporteur


Daphnée Schaeppi, Savigny


Jean-François Spring, Paudex

